

LES ASSUREURS LUXEMBOURGEOIS MOBILISÉS POUR ACCOMPAGNER LES CLIENTS TOUCHÉS PAR LES FORTES INTEMPÉRIES

Luxembourg, le 15 juillet 2021 - Le pays est touché par des pluies torrentielles à l'origine d'inondations.

Depuis le 1^{er} juin 2017, les assureurs membres de l'ACA proposent une garantie de base optionnelle pour couvrir les risques liés aux inondations, en complément de l'assurance Habitation privée.

Cette garantie couvre l'inondation au sens large, c'est-à-dire le refoulement des égouts publics, les débordements de cours d'eau suite à des précipitations atmosphériques ainsi que les glissements et affaissements de terrains dus aux pluies.

Ainsi, les personnes qui ont souscrit ce complément et qui ont ou vont subir des dommages sont priés de prendre contact avec leur assureur.

Vous êtes inondés ?

1. Prenez des photos des dégâts occasionnés.
2. Contactez votre assureur ou agent par téléphone/email, pour vérifier votre couverture et les procédures d'indemnisation.

A noter : Il n'y a pas de délai de déclaration fixe pour la prise en charge des dégâts subis.

Les assureurs luxembourgeois sont pleinement mobilisés auprès de leurs assurés pour accélérer l'indemnisation et répondre le plus rapidement possible aux besoins de leurs clients.

Les premières estimations provisoires de l'ACA atteignent un coût global de 50 millions d'euros.

A propos de l'ACA

L'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg (ACA) est une association créée en 1956 pour défendre les intérêts professionnels et promouvoir le secteur de l'assurance et de la réassurance luxembourgeois.

L'ACA compte 141 membres. L'assurance luxembourgeoise est caractérisée par son orientation résolument internationale et par une expertise spécifique et unique en matière de protection des personnes et des biens.

Pour de plus amples renseignements sur l'ACA, veuillez consulter le site www.aca.lu.

CONTACT : Marc HENGEN, Administrateur-Délégué

marc.hengen@aca.lu
Tél. : 44 21 44 26